AR Prefecture
006-210600425-20260605-2026D40-DE
Reçu le 11/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six et le cinq juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur IPPOLITO Philippe, Maire.
Présents : Madame DANIEL Geneviève, Messieurs CIAMPOSSIN Max, BOSCAND Jérôme, adjoint(e)s au Maire ; Mesdames BICINI Céline, DEPREEUW Marie-Josée, LEMOINE Patricia, MARIA Carole, ROSSI Patricia ; Messieurs AUVARO Philippe, CATAVITELLO Thierry, CHAUVELOT Olivier, MAROT Alexis Conseiller(e)s.
Absents représentés : Monsieur DALEX Nathan représenté par Monsieur MAROT Alexis
Absents non excusés : Madame DUMEE Marguerite

Nb de membres : 15
Présents : 14
Votants : 14
Pour :
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2026-40D : Cessions diverses

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Monsieur le Maire rappelle qu'une commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et d'en fixer librement le prix.

A cet effet, la commune est propriétaire des matériels suivants :
- Peugeot Boxer
- VTTae

Considérant l'état et la vétusté de ces biens mobiliers.

Il est proposé au Conseil Municipal, de mettre ces biens à la vente, de communiquer sur la cession, et de l'attribuer au mieux disant.

Ces biens seront vendus en l'état et pour pièces.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de vendre ces biens pour pièces,
ACCEPTE de communiquer sur la cession et de l'attribuer au mieux disant.
CHARGE Monsieur le Maire de prendre les dispositions nécessaires à la bonne gestion de ce dossier

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 11/06/2026
Et publication ou notification du 11/06/2026

MAIRIE DE CLANS Alpes-Maritimes

Le Maire

Philippe IPPOLITO